



Séance du vendredi 31 mai 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 27 mai 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 1
Votants : 13

trente et un mai deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés : Jean-Roch PIOCH représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés : Sonia CHAUME

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Demande de subvention au titre du programme Amendes de Police 2024 - DE_2024_050

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police 2024.

Monsieur le Maire expose que la création de 7 places de stationnement pour accéder à la nouvelle salle multigénérationnelle et au nouvel appartement est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de amendes de police 2024.

Le coût prévisionnel s'élève à 66 498.80 € HT soit 79 798 .56 € TTC.

Son plan de financement serait le suivant :

Amende de Police 7 500 €

Autofinancement 59 998.80€

Total 66 498.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 13 voix POUR :

- de solliciter une subvention "Amendes de Police 2024" auprès du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 03/06/2024
Date de reception de l'AR: 03/06/2024
015-211502315-DE_2024_050-DE
A G E D I



Séance du vendredi 31 mai 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 27 mai 2024

trente et un mai deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 12

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 1

Votants : 13

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés : Jean-Roch PIOCH représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés : Sonia CHAUME

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: FONDS DE CONCOURS SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ - PETITE ENFANCE - DE_2024_051

ANNULE ET REMPLACÉ DE_2024_049S UITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Monsieur le maire expose que Saint-Flour Communauté soutient la réalisation d'équipements d'accueil de la petite enfance par les communes. Le projet de création de micro crèche est éligible à ce fonds de concours. Le montant de l'aide s'élève à 5% du montant HT de l'opération.

Le montant total de cette opération s'élève à 424 073 € (Travaux + MOE+ frais annexes)

Le plan de financement du projet de micro crèche est le suivant :

- Département Fonds Cantal Innovation 73 736 €
- CAF du Cantal 204 000€
- MSA 25 000 €
- ACTEE 15 000 €
- Fonds de concours 21 203 €
- Autofinancement 85 134 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter Saint-Flour Communauté au titre du Fonds de concours Petite enfance pour un montant de 21 203 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

015-211502315-DE_2024_051-DE

A G E D I



Séance du vendredi 31 mai 2024

Membres en exercice :

14

Présents : 12

Présents non votants : 0

Pour : 12

Abstentions : 1

Contre : 0

Représentés : 1

Votants : 12

Date de la convocation : 27 mai 2024

trente et un mai deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés : Jean-Roch PIOCH représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés : Sonia CHAUME

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) -
DE_2024_052**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L101-1 et suivants, L103-2 et suivants, L.151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023-137 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté du 15 mai 2023, arrêtant le bilan de la concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et ses annexes ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté arrêté

Vu la notification du projet de PLUi arrêté par délibération n°2023-137 du 15 mai 2023 du conseil communautaire, par la présidente de Saint-Flour Communauté, le 30 mai 2023

Considérant les remarques émises à l'enquête publique et la prise en compte des observations du Conseil Municipal en date du 16 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, rend l'avis suivant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté

- Émet un avis favorable au projet de PLUi présenté,

- Autorise le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 05/06/2024

Date de réception de l'AR: 05/06/2024

015-211502315-DE_2024_052-DE

A G E D I